Cinquante-neuvième année. - N ° 2 A Vendredi 3 janvier 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2176

89 – YONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait de jugement

Date : 24 décembre 2024.
Autre jugement et ordonnance.
824 814 099 RCS Auxerre.
AGCF.
Forme : Société civile immobilière.
Activité : L'acquisition, la construction, la détention, la propriété de tous biens mobiliers et immobiliers, tant en France qu'à l'étranger, en pleine-propriété, en nue-propriété ou en usufruit, l'administration, la gestion et la location par tous moyens directs ou indirects du patrimoine social, la régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties notamment hypothécaires sur tous les biens et droits mobiliers et immobiliers de la société, étant ici précisé que la société peut se porter caution hypothécaire à titre gratuit et occasionnelle uniquement en garantie du financement d'un droit démembré, dont l'autre droit est acquis par la société bénéficiaire de la caution, l'aliénation de ses droits et biens mobiliers et immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société, sans pour autant que ces opérations soient analysées comme des actes de commerce et ne portent atteinte au caractère civil de la société, l'utilisation ou l'occupation gratuite par les associés des droits et biens mobiliers et immobiliers, dans les conditions prévues aux présents statuts..
Adresse : 51, route de Toussac, 89290 Champs Sur Yonne.
Complément de jugement : Par ordonnance du 24 décembre 2024, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Auxerre a prononcé la clôture de la procédure de sauvegarde dans les conditions de l'article R.626-42 du Code de Commerce.